

Communiqué de presse 3 novembre 2003

Le FEI et CDC PME renforcent leur partenariat

Francis Mayer, Directeur Général de la Caisse des dépôts et consignations, accompagné d'Albert Ollivier Président de CDC PME et Francis Carpenter Directeur Général du Fonds Européen d'Investissement (FEI) ont présenté à la presse ce matin une convention de partenariat visant à renforcer et à développer leur action dans le domaine du capital investissement.

Le FEI et CDC PME partagent l'objectif d'appuyer la création, la croissance et le développement de petites et moyennes entreprises notamment par l'apport de fonds propres essentiellement indirectement (fonds de fonds). Ces investissements permettent la meilleure mobilisation de financements provenant du secteur privé et participent ainsi à l'équilibre et à la structuration du marché.

Le FEI collabore avec CDC PME depuis 1998, il est souscripteur des trois fonds gérés par sa filiale FP Gestion. CDC PME est ainsi devenue le premier intermédiaire du FEI pour ses activités de capital risque en France et l'un des premiers dans l'Union européenne.

La présente convention confirme la collaboration existante et prévoit des développements futurs dont notamment :

- Une information et concertation entre le FEI et CDC PME notamment dans le cadre d'opportunités d'investissement pouvant donner lieu à des interventions conjointes.
- Une réflexion sur des pistes de collaboration dans le but d'accroître le marché français et européen du capital investissement notamment par la création de nouveaux véhicules d'investissement dédiés à des segments actuellement peu ou pas couverts par le marché. L'opportunité de mise en place d'une filiale commune ou de rapprochement d'une partie des équipes seront étudiés.

Cette convention de partenariat restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2005.

Contacts Presse :

FEI : Jean-Philippe Burcklen – 00 352 42 66 88 335
CDC PME : Isabelle Ginestet – 01 58 50 71 68